



CONSEIL DE L'UNIVERSITE

**Procès-verbal**  
**Séance ordinaire du 23 mai 2005**  
à 16h.15, au CP2, Auditoire 410, à Dorigny

**Présidence :** M. Samuel Bendahan  
**Secrétaire** Mme Sophie Hainard

**Direction :** M. Jean-Marc Rapp, recteur  
M. Jacques Besson, vice-recteur  
M. Jean-Paul Dépraz, directeur administratif  
M. Marc de Perrot, secrétaire général

**Excusés :** M. Dominique Arlettaz, vice-recteur  
Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur

**Doyens :** M. François Grize, HEC  
M. Jean Hernandez, FGSE  
M. Daniel Marguerat, Théologie  
M. Patrice Mangin, FBM  
M. Denis Tappy, Droit  
M. André Wyss, Lettres

**Excusé :** M. Nicolas Duruz, SSP

**Présents :**

Adrover Cédric, Amichia Alexandre, Andronicos Dimitri, Baumgartner Lukas, Bavaud François, Bendahan Samuel, Blanc Mathieu, Bonetti Josiane, Bosman Fredrik Theodoor, Bouvier David, Clémence Alain, Cullati Stéphane, Dauwalder Jean-Pierre, Dubey André, Fasel Nicolas, Genton Isabelle, Gilbert Philippe, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Hottelier Damien, Kuhn André, Leresche Jean-Philippe, Magetti Daniele, Mahaim Raphaël, Maillat Didier, Meyer Yannick, Morard Alain, Pache Stéphanie, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Romano Serena, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Usunier Jean-Claude, Van Ackere Ann, Wenger Lilian, Zigliani Julien, Zwingli Gaetan (40)

**Excusés :**

Gagnebin Nasha, Moreillon Philippe (2)

## Ordre du jour

1. Formalités :
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption du procès-verbal du 25 avril 2005
  - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
  - du Rectorat
  - du Président
3. Discussion du Rapport sur les Comptes 2004
4. Discussion de l'enveloppe budgétaire 2006
5. Election du Recteur
  - Adoption d'une procédure d'élection
  - Audition
  - Discussion
6. Divers et interpellations

\* \* \* \*

Le Président ouvre la séance à 16 h.20.

### 1. Formalités

#### **Désignation des scrutateurs**

Mme la Professeure Serena Romano et le Doyen Denis Tappy sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

#### **Adoption du procès-verbal du 25 avril 2005**

Mme Stéphanie Pache était excusée.

Point 2, dans les Communications du Direction, Il faut lire « La Direction a reçu au mois de mars 2005 une information sur un prélèvement par l'Etat d'un montant de 13 mios sur les reports de l'UNIL qui passent ainsi de 69 mios à 56 mios.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2005, tel que modifié, est adopté à une majorité évidente.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Le Président informe que l'intégralité du point 5 sera traitée en huis clos. Il informe aussi que si l'ordre du jour est adopté tel qu'il est proposé, il n'y aura pas d'élection de candidat Recteur lors de cette séance.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à une majorité évidente.

## 2. Communications

### - du Rectorat :

Pas de communications du Rectorat.

### - du Président :

Le Président rappelle que le Conseil de l'UNIL doit désigner les membres du Conseil de discipline, à l'exception de son président (LUL, art. 29i). Ce conseil sera formé de 2 membres du Corps professoral, de 2 membres du Corps intermédiaire et de 2 étudiant-e-s. Son président est un membre externe à l'Université et désigné par la Direction (LUL, art. 77).

La Direction rappelle que le Conseil de discipline ne sera amené à statuer que sur des affaires relatives aux étudiant-e-s. La Direction informe les membres du Conseil qu'elle a désigné comme président du Conseil de discipline, Maître Etienne Laffely. Il a notamment présidé un Tribunal de prud'homme pendant plusieurs années (conflits employés-employeurs) et occupe actuellement aussi des fonctions de juge suppléant au Tribunal cantonal.

Le Président informe les membres du Conseil que le groupe de travail sur la question de la restauration se réunira le 7 juin à 10h. Il demande que les personnes intéressées le contacte afin qu'il puisse en informer M. Jean-Paul Dépraz.

Le Président dit qu'il y a eu un certain chaos dans la diffusion des documents relatifs à cette séance du Conseil. Il souhaite que ceci soit abordé à chaque début de point.

### - des Commissions

Pas de communication.

## 3. Discussion du Rapport sur les Comptes 2004

Le Président de la Commission, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, s'exprime au nom des membres de la Commission des Finances et de Gestion. Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder informe que le retard dans la diffusion des documents vient d'un retard dans la réception des documents sur lesquels la Commission devait statuer.

La Direction, représentée par le Recteur Jean-Marc Rapp et M. Jean-Paul Dépraz en l'absence du vice-recteur Maia Wentland Forte, remercie la Commission pour la rapidité et la somme de leur travail. Ils répondent aux questions soulevées dans le rapport de la Commission

D'après la LUL, les reports dépassant les 5% iront dans le fonds de réserve et d'innovation (LUL, art. 41 et 42) fonds spécial, fonds de l'Université. Ce fonds sera à la disposition de la Direction qui l'utilisera pour diverses actions de redistribution.

Le projet SVS - Sciences de la vie a pris du retard. Une décision prise il y a 4 ans avec les partenaires concerne la création d'un centre d'imagerie médicale. Pour des raisons administratives (problème avec la TVA) le projet a été retardé de 3 ans. Le centre d'imagerie médicale devrait voir le jour cette année et ainsi voir la réalisation des fonds réservés pour cela.

Devant le nombre de questions soulevées autour du projet SVS, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, au nom de la Commission, fait la proposition à la Direction et au Conseil de revenir sur SVS plus tard dans l'année. Cela permettrait de faire la transparence sur ce sujet et permettrait ainsi que les membres du Conseil puissent faire le relais de ces explications.

La mise en place d'une comptabilité analytique prend du temps et est un exercice difficile mais est considérée comme utile par la Direction. Un des buts de la comptabilité analytique est de pouvoir calculer le coût par étudiant-e, ainsi que les charges véritables des Facultés en prenant en compte les cours de service.

Le Centre a des frais propres (par exemple les charges salariales). Il est aussi un prestataire de service pour l'ensemble de l'Unil (par ex. frais informatique, bâtiments, énergies, etc.) Selon la Direction, l'augmentation des frais actuels se fait principalement sur les prestations de service et pas seulement au bénéfice de la Direction.

Les 1,1 mio accumulés par les taxes internes sont intouchés et à la disposition de la Direction qui n'a pas encore décidé de la façon de les utiliser.

L'organe de révision des Comptes de l'Unil a un mandat d'audit externe donné par le DFJ. Price Waterhouse Cooper's a le contrat depuis 3 ans sous la supervision du Contrôle Cantonal des Finances. Ce dernier sera certainement renouvelé.

Vote : les propositions de la Commission (voir annexe 1) sont acceptées à une majorité évidente.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder relève que le vote du Conseil n'a effectivement que peu de poids. Mais il s'engage à ce que la Commission repose les mêmes questions lors de sa prochaine consultation si ces dernières ne sont pas prises en compte par la Direction.

### **Rapport sur les fonds spéciaux**

Le fonds universitaire est considéré comme étant la fortune traditionnelle de l'Unil. Il est géré par la Direction exclusivement.

Chaque fonds a un règlement spécifique qui stipule s'il est possible d'attaquer le capital ou pas.

En réponse à la dernière question de la Commission (voir annexe), M. Jean-Paul Dépraz informe qu'il n'est pas possible de placer les fonds alimentés par le budget de l'UNIL car ce sont des Fonds de l'Etat.

KPMG est l'organe de révision de la GBUV.

Vote : les propositions de la Commission (voir annexe 2) sont acceptées à une majorité évidente.

#### **4. Discussion de l'enveloppe budgétaire 2006**

La Commission a reçu les documents concernant ce point en mains propres par le vice-recteur Maia Wentland-Forte, le jour même où la Commission s'est réunie. Elle n'a reçu que plus tard le texte explicatif.

La Direction informe que c'est la première fois que le budget est élaboré sous cette forme. Il lui est demandé de faire le calcul des recettes prévisibles pour demander les subventions. Or ce calcul est difficile car on ne connaît pas encore le nombre d'étudiant-e-s de l'année prochaine, notamment.

L'établissement et la présentation du budget sont des actes politiques, dans ce cas, dans des circonstances défavorables liées aux difficultés financières de l'Etat. Les reports n'arrangeant pas la situation, il est raisonnable de ne demander que 7 moi supplémentaires. La Direction demande la ferme approbation du Conseil pour soutenir ce budget.

La stratégie adoptée par la Direction dans la répartition des fonds qu'elle propose est de pousser l'école des HEC ainsi que de soutenir FBM. La logique de ces choix est basée sur le document de référence sur la stratégie de l'Unil adopté par le Sénat en 2004.

Les réallocations structurelles seront consacrées au taux d'encadrement ainsi qu'à la mise en place de Bologne. Pour Bologne, le montant est insuffisant mais permettra de parer au plus pressé. La demande sera refaite à chaque fois.

La Direction retient l'idée proposée avec insistance par plusieurs membres du Conseil de joindre au prochain budget les propositions de l'année précédente afin d'améliorer la compréhension et de permettre la comparaison.

Le budget tel que voté par l'Etat est un budget global. Son parcours d'élaboration commence par le DFJ, puis le Conseil d'Etat, suivi par la Commission des finances du Grand Conseil, pour finir par l'adoption par le Grand Conseil. Son exploitation se fait par la Direction. Le Conseil de l'UNIL ne pourra donc pas se prononcer sur sa répartition. Néanmoins, le Conseil de l'UNIL a des décisions à prendre qui influenceront le budget et ses conditions d'exploitation (par exemple la division en Facultés qui peut être changée lors de l'adoption du RI).

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder ajoute que la Direction aura à rapporter les évolutions du budget de manière trimestrielle à la Commission de gestion et des finances. Cela permettra un suivi ainsi qu'une meilleure préparation du budget.

Vote : la proposition de la Commission (voir annexe 3) est acceptée à une majorité évidente.

La Direction remercie le Conseil de son soutien en disant qu'il s'agit d'un signe rassurant.

## **5. Election du Recteur**

Pour rappel, un huis clos a été fait pour ce point.

### **Adoption d'une procédure d'élection**

Texte définitif tel que discuté et approuvé :

« Le Conseil de l'Université élit la personne proposée au poste de recteur, au plus tard 9 mois avant la fin du mandat de la Direction, dans une séance tenue à huis clos. L'élection a lieu à bulletin secret.

- Aux deux premiers tours de scrutin, les membres du Conseil peuvent voter pour les candidats de leur choix.
- A partir du troisième tour de scrutin, est éliminée toute personne qui:
  - n'obtient aucune voix
  - obtient le moins de voix. En cas d'égalité entre plusieurs candidats obtenant le moins de voix, ils sont tous éliminés, sauf si la somme de leurs voix est supérieure ou égale à la majorité absolue des bulletins rentrés non nuls. Si cette égalité n'est pas départagée lors du prochain tour, il est procédé à un vote entre les seuls candidats à égalité afin de les départager. Le candidat obtenant le moins de voix est éliminé. Si cette procédure ne permet pas d'éliminer de candidat, il est procédé à un tirage au sort pour éliminer l'une de ces candidatures.
- Quel que soit le nombre de candidatures, est élu celui qui obtient la majorité absolue des bulletins rentrés, non nuls.
- Si celle-ci n'est pas atteinte, la Commission de sélection est chargée de proposer au moins une nouvelle candidature dans les quatre semaines. De nouvelles élections ont lieu selon la même procédure. Le dernier candidat restant est élu même s'il n'obtient pas la majorité absolue.
- Dans tous les cas, sont nuls les suffrages donnés à des candidats qui ne sont pas éligibles ou dont la candidature n'a pas été régulièrement soumise à la Commission de sélection. »

### **Audition**

### **Discussion**

Ces points sont reportés à la prochaine séance en raison de l'heure tardive. Il est demandé aux membres du Conseil de respecter la clause de confidentialité d'ici là.

## **6. Divers et interpellations**

Le Président remercie les Commissions pour le travail effectué.

Mme Pache fait remarquer que la disposition de la salle est peu propice aux discussions.

Le Président répond qu'il y sera réfléchi et invite les membres du Conseil à amener des propositions.

La séance est close à 21h.

Le Président :

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 9 mai 2005